

Amélioration de l'Habitat

Avril 2016-Avril 2021



communauté
de l'auxerrois



La commune rappelle aux habitants qu'ils peuvent bénéficier du dispositif « Programme Logements Durables ».

Des aides financières pour réaliser des travaux :

La Communauté de l'Auxerrois a mis en place une opération d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat. Ce dispositif permet aux propriétaires privés qui envisagent de réaliser des travaux de bénéficier, sous certaines conditions, d'un accompagnement gratuit et d'aides financières.



Plusieurs types de projets peuvent bénéficier d'une subvention parmi lesquels :

- les projets de **rénovation énergétique** (isolation des combles ou des murs, remplacement des menuiseries, remplacement d'une chaudière,...),
- les projets d'**adaptation d'un logement** pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte de mobilité (remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'un monte-escalier...)
- ou encore la **rénovation globale de logements dégradés**.

Des aides à l'accession à la propriété peuvent également être cumulées avec ces aides aux travaux.

Ces subventions peuvent bénéficier aussi bien aux ménages propriétaires de leur résidence principale qu'aux propriétaires de logements locatifs ou de logements vacants. Certaines aides de la communauté de l'auxerrois ne dépendent pas de votre niveau de revenus.



Les travaux devront être réalisés par des entreprises et ne pas avoir été commencés avant le dépôt d'un dossier.

Information, conseil et accompagnement gratuit :

La société de conseil URBANiS a été missionnée par la Communauté de l'Auxerrois, pour vous informer sur les aides et les conditions d'éligibilité. Urbanis vous accompagnera gratuitement pour :

- définir un programme de travaux personnalisé et adapté à votre habitation (diagnostic technique, estimation du coût des travaux, gain énergétique...),
- établir un plan de financement prévisionnel intégrant les diverses aides,
- constituer votre dossier de demande de subvention pour vos travaux,

Leurs conseils sont neutres et indépendants !

Contacts et renseignements

Nous vous invitons à vous renseigner auprès
d'Urbanis : 03.86.41.19.89 ou  auprès
auxerre@urbanis.fr

Des permanences sont tenues à la Communauté de l'Auxerrois, 6 bis Place Maréchal Leclerc à Auxerre, sans rendez-vous :

- les lundis et vendredis : 10h - 14h
- les mercredis : 13h30 - 17h30